L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 JUIN 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 24 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Par Placide J. Spear, au No 84 de la rue Royale—meubles; à l'angle des rues Quartier et Remparts, meubles.

Par H. Stern & Co., au No 61 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

☞ Voyez les annonces de C. E. Girardey, relatives à ses ventes de propriétés qui auront positivement lieu à la Bourse d'Encan St. Charles pour le compte de succession et autres, samedi prochain 30 du courant.

L'attention des capitalistes qui cherchent de bonnes résidences et des placements avantageux devraient ne pas négliger cette occasion.

Pour les conditions et autres, voyez les annonces et les plans à la vente.

Mesures sanitaires.

Nous sommes assurément partisans de la stricte application des mesures sanitaires qui peuvent contribuer à la salubrité d'une grande ville, et dans ces mesures nous comprenons tout ce qui se rattache à la propreté des rues, à l'écoulement des eaux, à la tenue des cours et au curage des fosses d'aisance. Toutes ces mesures sont du ressort de l'administration municipale et peuvent être mises en pratique par la police ordinaire. Pas n'est besoin d'un conseil de doctes médecins ou de savants ayant pâli dans les laboratoires. Nous n'avons, cependant, nulle objection, à l'existence d'un bureau consultatif de docteurs en médecine, ayant pour mission d'indiquer à l'administration municipale les mesures sanitaires qu'il convient d'adopter. Ces fonctions consultatives auraient certainement été remplies gratuitement par beaucoup de nos praticiens les plus intelligents.

Mais nous avouons que nous n'avons jamais pu reconnaître la nécessité d'une institution autoritaire et, en quelque sorte dictatoriale, existant en dehors des gouvernements d'Etat et de ville, ayant un pouvoir législatif en même temps qu'un pouvoir exécutif, pouvant passer des ordonnances prohibant les relations commerciales ou personnelles, armé de pouvoirs judiciaires et de police, et ayant le droit de battre monnaie, c'est-à-dire de se créer un revenu soit par l'exercice de certaines fonctions, soit par la faculté de dispenser certains emplois.

Aussi, quand nous avons vu le projet de loi relatif à la réorganisation du bureau de santé, nous avons poussé un cri d'alarme et nous avons signalé franchement et carrément les vices constitutionnels et pratiques de l'institution de ce bureau telle qu'elle était proposée.

Le bill n'a été passé qu'avec certaines modifications, mais tel qu'il est—et nous le publierons en entier dans quelques jours,—il donne encore prise à la plupart des objections que nous avons présentées. Nous n'eussions pas insisté, néanmoins, sur nos objections, si, d'une part, le bureau lui-même n'eût pas, par ses actes ou ses propositions, provoqué la critique et si un estimable confrère, le *Democrat*, mû d'ailleurs par des considérations d'un ordre général dont nous apprécions la valeur, n'eût jugé à propos d'émettre l'opinion que la législature devait, à sa prochaine session, étendre les pouvoirs du bureau.

Quant à nous, nous serions encore disposés à renouveler notre proposition en faveur de l'abolition pure et simple du Bureau de santé et de la quarantaine, ce qui ne veut pas dire qu'il faille supprimer les mesures sanitaires convenables, tant s'en faut.

Les avis sont partagés sur l'utilité et l'efficacité des quarantaines, mais nous nous basons, pour demander leur suppression, sur l'opinion exprimée devant nous par le membre le plus éminent du Bureau de santé actuel, à savoir que le seul moyen certain d'empêcher l'importation d'une maladie comme la fièvre jaune, c'est de supprimer entièrement les communications. Il y aurait encore un autre moyen, mais il serait, sinon impraticable, au moins trop dispendieux, ce serait de soumettre le navire, sa cargaison et ses passagers à un abaissement de température de plusieurs degrés au-dessous du degré où se forme la glace.

Les quarantaines de quelques jours, les fumigations et autres cérémonies auxquelles on soumet les navires, sont donc des opérations qui ne garantissent rien, et c'est là de l'argent dépensé en pure perte.

Lorsque nous avons vu proposer dans le bureau de soumettre à la fumigation toutes les goëlettes chargées de bois de charpente venant de Pascagoula ou du Golfe nous n'avons vu là qu'un nouvel obstacle inutile aux transactions commerciales et une dépense additionnelle sans utilité.

Si, laissant de côté la question si rebattue de la quarantaine, nous examinons l'action du bureau de santé relativement aux mesures sanitaires locales, nous sommes *forcés* d'arriver à la conclusion que le bureau a des tendances à sortir de la sphère légitime de ses attributions.

En dehors des mesures relatives aux objets énumérés plus haut: propreté des rues et des cours, curage des ruisseaux et des fosses, que peut faire le bureau? simplement donner des conseils hygiéniques. Il n'a pas de moyens pour imposer aux habitants des soins de propreté personnelle ni pour réglementer leur alimentation ou leur habitudes.

Hâtons-nous de dire qu'il n'essaie pas de le faire. Mais, quand il prescrit des mesures touchant au traitement de certaines maladies, qu'il déclare contagieuses, il empiète sur un domaine qui ne lui appartient pas et il risque de tomber dans l'arbitraire, comme son prédécesseur.

Notre étonnement a été grand, il y a quelques jours, en lisant dans le compte-rendu d'une des séances du bureau, qu'un des membres—un médecin, s'il vous plait—avait proposé d'interdire les visites des parents et amis aux malades atteints de petite vérole; cela nous a rappelé le souvenir du "*Lépreux de la cité d'Aoste.*" La proposition n'a pas été acceptée, mais il nous semble qu'elle eût dû donner lieu à une protestation énergique. C'est déjà bien assez que l'on maintienne cette vieille relique des âges d'ignorance et de barbarie, le drapeau jaune à la porte des varioleux.

Ne tombe-t-il pas sous le sens que pour être logique avec cette théorie de la contagion, il faudrait interdire aux médecins qui visitent les variolés d'aller voir d'autres clients, car, si la théorie était vraie, n'est-il pas clair que les médecins porteraient la maladie dans tous les quartiers de la ville?

Qu'on mette un hôpital à la disposition de ceux qui ne peuvent se faire soigner, rien de plus humain et de plus juste, mais qu'on ne reconnaisse pas à un bureau, si bien composé qu'il puisse être, le droit de prescrire le mode de traitement ou d'imposer l'hôpital à ceux qui n'en veulent pas, encore moins le droit d'empêcher les gens non craintifs d'aller soigner ou réconforter par leur présence les êtres qui leur sont chers. Il faut combattre les préjugés populaires, non les encourager.

Il y a certainement dans le bureau de santé actuel des hommes d'une grande valeur scientifique et intellectuelle et à la discrétion desquels nous nous en rapporterions volontiers, mais ils ne sont pas seuls et ils ont à tenir compte des vieux préjugés et d'une routine invétérée. Tous ne sont pas médecins, tous ne sont pas au courant des progrès et des idées de la science moderne. D'ailleurs, fussent-ils tous des princes de la science que nous maintiendrions notre manière de voir: à savoir que le bureau de santé devrait être un simple bureau consultatif.

Loin donc de nous joindre à nos amis et confrères du *Democrat* pour demander l'extension des pouvoirs du bureau de santé actuel, nous serions disposés à demander l'abolition de ceux que la loi de la session extraordinaire lui a conférés, s'il ne fait pas d'ici à la session prochaine, un usage très discret de ces pouvoirs.

Jusqu'à présent, le nouveau bureau ne s'est distingué de l'ancien qu'en [illegible] tant son budget des dépenses à un chiffre qui nous a paru très élevé.

Nous espérons qu'il justifiera cette élévation par des résultats appréciables et, si nous sommes un peu francs dans nos critiques, nous serons heureux de pouvoir faire une large part aux éloges.

La Dissolution.

Le Sénat français vient de voter à la majorité de vingt voix, sur 150 contre 130, la dissolution de la Chambre des députés proposée par le gouvernement. Un décret devra maintenant, prononcer cette dissolution et fixer la date des élections générales dans les trois mois qui suivront le jour où la Chambre sera dissoute. La faculté de dissoudre la Chambre avec le consentement du Sénat, a été accordée par la Constitution au gouvernement précisément en prévision de l'existence d'un désaccord irréconciliable entre ces deux branches du gouvernement. Or, ce désaccord était complet; le maréchal président voyait qu'il ne pourrait gouverner avec une Chambre indisciplinée, où la majorité était contrôlée par un meneur ambitieux qui semble avoir adopté la fameuse devise "*rule or ruin.*"

L'ordre du jour voté le 19 juin dans la Chambre par 363 voix contre 158, indiquait, de la part de la majorité, la détermination de faire non seulement au ministère de Broglie mais encore au président une guerre à outrance, car, bien que le nom du maréchal n'y fût pas prononcé, il était évident que c'était lui qu'on visait. Nous en reproduisons le texte; il indique à quel point la passion politique a aveuglé ou égaré les hommes de la gauche et du centre gauche.

"Attendu, que le ministère formé, le 17 mai, sous la présidence du duc de Broglie, a été appelé à diriger les affaires publiques, contrairement à la loi de majorité, qui est le premier principe d'un gouvernement parlementaire, et a, depuis qu'il est entré au pouvoir, évité de donner une explication aux représentants de la nation; attendu qu'il contient l'administration pour fausser le suffrage universel par tous les moyens possibles; attendu, qu'il représente simplement une coalition de monarchistes, lesquels sont guidés et inspirés par le parti clérical;

"Attendu qu'il a toléré des attaques contre les représentants de la nation et qu'il n'a pas puni les encouragements à la violation de la loi;

"Attendu, que pour toutes les raisons énoncées, il constitue un danger pour la paix et le bon ordre, qu'il trouble le commerce et nuit aux intérêts généraux du pays;

"En conséquence, cette Chambre déclare que le ministère ne possède pas la confiance de la nation."

Les débats qui ont eu lieu dans les deux Chambres depuis le 16 juin, ont été ardents et passionnés mais, heureusement, il n'ont eu que fort peu de retentissement au dehors. Pourquoi, d'ailleurs, le pays se serait-il ému ou alarmé d'une mesure qui devait aboutir à le consulter? Il s'agissait uniquement de l'exercice d'un droit légal et constitutionnel de la part du Président qui croyait devoir faire appel au corps électoral pour prononcer entre lui et la majorité des députés.

Aujourd'hui, les débats sont clos, la dissolution va avoir lieu. Le peuple français va être appelé, dans l'exercice de sa souveraineté, à prononcer sur le différend qui a surgi entre l'une des branches du pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il convient d'attendre son verdict.

La majorité de la Chambre dissoute affecte de croire qu'elle remportera une victoire facile et M. Gambetta a dit "nous partons 363, nous reviendrons 400". De son côté, le gouvernement est plein de confiance dans le résultat des élections et il est convaincu qu'il y aura assez de voix déplacées pour que la nouvelle Chambre s'organise avec une majorité conservatrice.

Avec un peuple aussi mobile et aussi impressionnable que le peuple français, il est difficile de dire qui a raison, car si les majorités sont changeantes, c'est surtout dans ce pays. Ce qui nous fait croire que le gouvernement l'emportera, c'est l'extrême division des partis.

Depuis que le centre gauche s'est mis à faire cause commune avec la gauche et l'extrême gauche, on peut considérer ces trois groupes comme appartenant au parti républicain anti-constitutionnel qui voudrait que la Chambre seule gouvernât et fît les lois et que le Président et le Sénat ne fussent qu'endosser et signer ses décrets.

C'est pour résister à une pareille prétention que le Président a invité les trois partis monarchiques à se rallier sincèrement au groupe des républicains constitutionnels pour former dans la nouvelle Chambre un grand parti conservateur fermement résolu à soutenir la Constitution actuelle telle qu'elle est, avec les chances de révision après 1880 ouvertes à tous les partis.

Si le centre gauche eût agi sagement, il eût, dans l'intérêt de la France et de la république, compris la nécessité de se rattacher au maréchal, comme l'a fait le groupe des constitutionnels du Sénat. Malheureusement, le centre gauche est aveuglément guidé par M. Thiers et cet homme politique, malgré sa grande intelligence, s'est laissé leurrer de l'espoir d'être ramené au pouvoir sous l'égide de Gambetta, et il a entraîné ses amis avec lui dans une alliance qui leur sera funeste.

Dans les élections qui ont eu lieu depuis quelques années, les abstentions ont été considérables et elles ont été dues au défaut d'union entre les conservateurs, chacun des partis monarchiques tenant à faire passer ses candidats. Cette division a, dans beaucoup de cas, fait réussir les candidats des gauches.

Les élections prochaines devant avoir lieu sur un terrain de trêve, celui du soutien du maréchal et de la Constitution jusqu'en 1880, le président Mac-Mahon a compté qu'il rallierait sur ce terrain non seulement tous les conservateurs qui gardent des espérances de restauration monarchique, mais aussi tous les hommes modérés ralliés à la forme républicaine. La position du maréchal a quelque analogie avec celle de Washington qui planait entre des partis à tendances tout à fait opposées, dit simplement "le peuple prononcera".

Si la France est raisonnable, elle maintiendra ce qui est et fermera la porte d'un côté à la révolution, de l'autre à la réaction.

En 1871, la France avait élu une assemblée monarchique et M. Thiers avait été nommé comme monarchiste par 26 départements. M. Thiers et la majorité de cette assemblée ont proclamé la république "faute de mieux" et la France accepta le nouveau régime, a élu des députés républicains. De quoi le parti républicain aurait-il à se plaindre, si dans les prochaines élections, une majorité constitutionnelle sortait du scrutin? Or, c'est là le résultat que tient à assurer le gouvernement, parce qu'aujourd'hui comme au 20 novembre 1873, ses membres sont convaincus qu'il n'y a pas de solution monarchique possible.

Les Messieurs qui viennent en retard pour le premier envoi de chemises françaises de Victor Hippert, seront heureux d'apprendre l'arrivage d'un nouvel envoi. Nous leur conseillons de se dépêcher.

"Go to Danziger's."

Les chars verts de la compagnie du Rail-Road d'Orléans vont directement au Fair Grounds en partant de la Station de Clay.

☞ Demandez du Cristal de cuisine.

Voyez
La belle et grande
Question!
$60,000
Pour
$1.
$1,000.
Tirage à un dollar
De la
Loterie de la Louisiane.

Grande vente d'étoffes de coton chez B. & W. Cremer, 167 rue du Canal.

"Go to Danziger's."

[illegible] M. Albert Julien a tenu au théâtre de l'Opéra rue Bourbon, l'emploi des ténors légers. Nous l'avons revu plus tard dans plusieurs troupes d'opérette. Un accident l'a forcé à rester à la Nouvelle-Orléans et, depuis [illegible] à l'Athénée Français. C'est un des artistes les plus populaires et nous comptons qu'il y aura foule jeudi prochain à la soirée qui sera donnée à son bénéfice. Le programme se composera de "Colin et Colinette," un intermède musical, et "La fille terrible."

LE RAPPORT SUR LES ECOLES PUBLIQUES—Nous nous occuperons dans un prochain numéro de ce rapport, mais nous tenons à constater, dès aujourd'hui, que nous approuvons complètement ses conclusions pour la séparation des races dans les écoles et [illegible] des écoles supérieures.

LES CANONNIERS DE DONALDSONVILLE—Nous remercions les canonniers de Donaldsonville de leur aimable invitation pour le 4 juillet. [illegible] compte de la célébration de la grande fête nationale par la vieille et chevaleresque organisation dont M. R. Prosper Landry est le capitaine.

FESTIVAL.—La Société des "Home Juniors" doit donner son festival annuel au Half Way House, le 4 juillet. Le prix des billets est de 25 cents; entrée gratuite pour les jeunes filles au-dessous de 12 ans.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.—Nous remercions cette société des billets qu'elle nous a envoyés pour son prochain concert qui doit avoir lieu mercredi à la salle Grunewald. Depuis la fermeture de notre Opéra, cette société fait de louables efforts pour maintenir en honneur le culte et le goût de la musique classique et elle a droit à l'appui et au concours de notre public musical. Le programme de mercredi est très attrayant et embrasse des morceaux de la "Création" de Haydn, "Messiah" et "Elijah." Nous pensons donc qu'il y aura mercredi à la Salle Grunewald, une assemblée d'élite.

HONORABLE MENTION.—M. J. Curtis Waldo a dessiné un beau certificat qu'on peut voir à son bureau, rue du Camp No 46 pour les braves qui ont servi pendant les derniers troubles avec l'usurpation de Packard. Un personnage de haute autorité en voyant ce document a remarqué "c'est une excellente idée artistement et convenablement exécutée. Je suis charmé de le voir, car il répond à un besoin réel. Quand les officiers ont leurs commissions à montrer, les simples soldats qui ont servi avec la même ardeur n'ont rien de ce genre, mais ce certificat répondra au but; il pourra être encadré et transmis à la postérité. C'est un magnifique et important memento des services de nos braves soldats citoyens."—Ce certificat est digne de cette haute recommandation et sera, nous en sommes sûrs, très populaire parmi ceux pour qui il est destiné.

"Go to Danziger's."

M. L. BYRNE & Co., 169 rue du Canal, offriront cette semaine de grands bargains dans les Lawns en toile et jaconas.

Un second grand envoi de chemises vient d'être reçu chez Victor Hippert. [illegible] un duplicata des célèbres chemises de $24 à $30 la douzaine. Il y a une consignation de 500 douzaines de chemises demi toile à plastrons, à écouler pour le compte du fabricant à $15 la douzaine; c'est certainement moins que ne coûte la fabrication. Ainsi que le dit l'annonce, l'occasion est unique. [illegible] rapide. Que les amateurs se dépêchent.

POINTES A PROPOS D'ÉPINGLES.

Un innocent, mais très pieux jeune homme, ayant occasion de s'asseoir une fois, s'assit sur une épingle; alors ressentant comme un ressort, il fit un grand cri pour Hélène Bleu. Un philosophe qui se trouvait [illegible] me, je puis vous dire comment il faut faire pour éviter d'être blessé quand vous vous asseoirez sur une épingle, c'est de la mettre droit en l'air.

Le pieux jeune homme consentit avec empressement et quand le philosophe eut [illegible] dit simplement: "Je vais essayer jamais."

Le pieux jeune homme pleura, mais [illegible] le 6 juillet. Les billets ne coûtent qu'une piastre chacun et pour cette piastre, le porteur d'un billet peut gagner le gros lot de $30,000.

Ateliers de blanc, linges, toiles, coloris, bonneterie, etc., à vendre à bas prix, chez B. & W. Cremer, 167 rue du Canal.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché, il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

Les chars rouges de la compagnie du Rail-Road d'Orléans partant du Marché Français, et les verts et les bleus de la Station de Clay se rendent au Fair Grounds.

COSTUMES CONFECTIONNÉS VICTORIA LAWN—Mr L. Byrne & Co., 169 rue du Canal, offrent un grand assortiment de beaux costumes Victoria Lawn, costumes en toile grise et des Dusters à très bas prix.

Passez
Du
Numéro
Dans
Le
Tirage à un dollar
De la
Loterie de la Louisiane
3 juillet

"Go to Danziger's."

☞ Servez-vous du Cristal de cuisine.

M. L. Byrne & Co., 169 rue du Canal, offriront cette semaine de grands bargains dans les Lawns en toile et jaconas.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

[illegible]

"Go to Danziger's."

☞ Essayez du Cristal de cuisine.

PAN HANDLE AND PENNSYLVANIA RAIL-ROAD.

Il part quatre trains par jour de la Nouvelle-Orléans pour aller au Nord par le Pan Handle and Pennsylvania Rail-Road. C'est là déjà, on en conviendra, un très grand avantage. Ce n'est pas le seul pourtant. [illegible]

Heureux
Celui
Qui achète
Un billet
Dans le
Tirage
A un dollar
De la
Loterie de la Louisiane
3 juillet

Les chars bleus de la compagnie du Rail-Road d'Orléans débarquent les passagers au Fair Grounds en passant par la route du Bayou St Jean.

Grande vente d'étoffes de maison chez B. & W. Cremer, 167 rue du Canal.

"Go to Danziger's"

☞ Essayez du Cristal de cuisine.

LA FRANCE ET L'EUROPE.—M. Saint Genest termine comme suit une lettre écrite de Saint Pétersbourg au *Figaro*:

Donc, pour nous la situation est excellente. M. de Bismarck a beau désirer passionnément la guerre [illegible]

M. L. BYRNE & Co., 169 rue du Canal, offriront cette semaine de grands bargains dans les Lawns en toile et jaconas.

[illegible]

UNE LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD AU PAPE—Les journaux de Paris ont reçu la note suivante de l'Agence Havas: [illegible]

LA MORT DU BANDIT LEONE—Rome, 5 juin.—L'Italie donne les renseignements suivants sur la destruction de la bande de Leone: [illegible]

COSTUMES CONFECTIONNÉS VICTORIA LAWN—M. L. Byrne & Co., 169 rue du Canal, offrent un grand assortiment de beaux costumes Victoria Lawn, costumes en toile grise et des Dusters à très bas prix.

☞ Demandez du Cristal de cuisine.

"Go to Danziger's."

Chronique de la Ville.

[illegible]

Fête du Colonel J. B. Vinet.

Les officiers du régiment d'Artillerie d'Orléans [illegible]

Liste des officiers du Régiment d'Artillerie d'Orléans:
Col. J. B. Vinet,
Lieut-Col. Jno. H. Pike,
Major A. J. [illegible]
Capt Adj. O. de [illegible]
Lieut J. M. [illegible]
1ère Compagnie.
Capt E. A. [illegible]
2me Compagnie.
Capt F. [illegible]
3me Compagnie.
Capt Alp. Dubois,
4me Compagnie.
Capt F. O. [illegible]
5me Compagnie.
Capt A. [illegible]
6me Compagnie.
Capt P. S. Wiltz Jr.
[illegible]

[illegible]

"Go to Danziger's."

[illegible]

POUR FINIR LE MOIS.
POSITIVEMENT
Réductions Extraordinaires
ONT ÉTÉ FAITES DANS
CHAQUE DÉPARTEMENT!
[illegible]

DANZIGER's
[illegible]

LA GRANDE VENTE DE
LIQUIDATION
PAR
B. & W. Cremer,
147 rue du Canal,
CONTINUE TOUJOURS.
[illegible]
B. & W. CREMER.

Vente pour cause de départ.
[illegible]

Machines.
[illegible]
A. THOMSON & CO.

Le Beurre Cristal de Cuisine.
[illegible]

AVIS AUX COLLECTEURS DE TAXES [illegible]
[illegible]

M. L. BYRNE & CO.
[illegible]

Entrepôt de Tapis.
[illegible]

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.
Dr C. BEARD, Oculiste.
[illegible]

Troisième Parade d'Anniversaire
[illegible]

COSTUMES CONFECTIONNÉS
VICTORIA LAWN.
M. L. BYRNE & CO.,
169 - - rue du Canal - - 169
[illegible]
BEAUX COSTUMES VICTORIA LAWN
[illegible]
DUSTERS,
A TRÈS BAS PRIX.

M. L. BYRNE & CO.,
169 rue du Canal
[illegible]
VICTORIA LAWNS.

Notice spéciale.
[illegible]

Jardin de l'Alexandre.
[illegible]

Perdu.
[illegible]

GUSTAVE PRILLY,
[illegible]

GRAND ARRIVAGE
Chemises Françaises
[illegible]
VICTOR HIPPERT,
126 RUE DU CANAL.

CHEMISES FRANÇAISES,
CHEZ
B. SEMBRE,
COIN ROYALE et ST-LOUIS.
[illegible]
Chemises de Paris.
[illegible]

Consolidated Association of The Planters of Louisiana.
New Orleans, June 22, 1877.
[illegible]
JULES A. BLANC,
E. A. PALFREY,
JULES TUYES.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
[illegible]
JULES A. BLANC,
E. A. PALFREY,
JULES TUYES.

VINS D'ESPAGNE.
200 barriques Vin de Catalogne [illegible]
"Pia de Llorens".
[illegible]
D. FATJO & CO.

Changement de domicile.
[illegible]

Boulangerie à vendre.
[illegible]

J. F. COLBUS,
STOCK AND NOTE BROKER,
[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.
GRANDE ILE.
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
[illegible]

Baie St Louis
PENSION CHABERT.
[illegible]

Restaurant Trisconi,
ET
SALON DE RAFRAICHISSEMENTS.
[illegible]

Pension Stockton à la Baie St-Louis.
[illegible]

SHADY GROVE HOTEL,
BILOXI.
[illegible]

$40 SAISON $40
De 1877 à
BLADON SPRINGS.
CHOCTAW COUNTY,
ALABAMA.
[illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
PIQUE-NIQUE.
[illegible]
J. SCHWEITZER.
L. SIMON.
[illegible]
A. AUGUSTIN, président.
JH. IMBAU, [illegible]

Société d'Assistance Mutuelle de Saint-Maurice.
[illegible]
A. DARET.

[illegible]
C. O. LEWIS, secrétaire.

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
[illegible]

DR. TH. LAVILVARESSE,
[illegible]

NOTICE SPECIALE.
[illegible]
A. M. BARNEY, Chairman.

Maison Nouvelles.
ELKIN & CO.,
168 [illegible] rue du Canal [illegible]
[illegible]

Le Retort Gas Stove

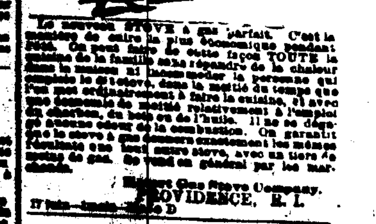

[illegible]
PROVIDENCE, R. I.

A vendre.
[illegible]

A louer ou à vendre.
[illegible]
FLAVIUS LAREBOUR.
[illegible]